

Demande d'admission à l'ASP

À adresser au secrétariat de l'ASP: Riedtlistr. 8, 8006 Zurich, tél. 043 / 268 93 00

- Je souhaite adhérer à l'Association Suisse des Psychothérapeutes en tant que **membre ordinaire**. (En tant que membre ordinaire, vous êtes automatiquement inscrit sur la liste des psychothérapeutes reconnus de santé suisse à condition que vous ayez une autorisation de pratique indépendante de la psychothérapie).

Nom: Prénom:

Date de naissance: Lieu/commune d'origine:

Adresse privée:

Tél.: Courriel:

Rue:

NPA, lieu: Canton:

Adresse cabinet / institution:

Tél.:

Rue:

NPA, lieu: Canton:

Master en psychologie:

De (institution):

Date d'obtention du diplôme:

Formation postgrade en psychothérapie:

Orientation:

Institution:

De: à: Date d'obtention du diplôme:

Titre/appellation:

Avez-vous déjà été exclu d'une association de psychothérapeutes?

Non Oui – de quelle association et pour quelle raison?

.....

Une procédure déontologique a-t-elle jamais été ouverte contre vous?

Non Oui, à savoir:

.....

Pourquoi souhaitez-vous devenir membre de notre association professionnelle?

.....

.....

Bénéficiez-vous d'une autorisation à exercer la profession de psychothérapeute à titre indépendant?

Non Oui – de quel canton: depuis quelle date:

La taxe administrative s'élève à CHF 400.-.

Ce montant est à verser sur notre compte postal avant l'envoi de votre demande d'admission:

Compte CCP de l'ASP: 80-42672-9 / IBAN: CH03 0900 0000 8004 2672 9

J'ai versé le montant de CHF 400.- le

Lors de l'année de l'admission, les **cotisations** sont perçues pro rata temporis. **Celles-ci** se montent actuellement à Fr. 760.-/an pour les membres ordinaires.

Votre demande doit inclure:

1. Le formulaire de demande d'admission rempli
2. Un extrait récent de votre casier judiciaire (3003 Berne)
3. Une copie de votre diplôme universitaire (Bachelor et Master, incl. Diploma Supplement), y compris justificatif de cours de psychopathologie
4. Diplôme de fin de formation postgrade de l'institut de formation accrédité avec mention de la durée et du contenu de la formation (nombre d'heures de théorie, d'expérience personnelle, supervision et propre travail thérapeutique)
5. Justificatif pour 50h de supervision et 50h d'expérience personnelle en séance individuelle
6. Justificatif de deux ans de pratique clinique avec mention du taux d'occupation, de la fonction et de la direction professionnelle

Prière de nous envoyer les originaux des annexes 1 et 2 et des copies des annexes 3 à 6.

Les exigences quant aux documents à fournir sont décrites en annexe I au règlement à la demande d'admission en tant que membre ordinaire avec titre ASP en psychothérapie.

Je confirme que toutes les informations fournies, y compris celles concernant ma formation et les documents pertinents, correspondent en tous points à la vérité. Si je suis admis(e), je m'engage à respecter les statuts et autres directives de l'ASP, ainsi que son code déontologique, dans toutes mes activités professionnelles. J'atteste explicitement avoir pris connaissance des documents pertinents, y compris les règles de déontologie. (**voir sous: www.psychotherapie.ch, Download**)

Date: Signature: